

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

Objet : HALLE – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour la création d'un système de désenfumage du bâtiment

-----N° 2020/071

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L421-4 et R421-17,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L111-8,

Vu l'arrêté de permis de construire n° PC 069 094 19 00043 du 17 décembre 2019 relatif à l'extension de la Halle couverte avec la construction d'un local festif et de stockage après démolition de l'ancien local de stockage,

Considérant que la Halle sera classée en Etablissement Recevant du Public de type M de 3^{ème} catégorie avec activité secondaire de type N suite à son extension,

Considérant que ce changement de classement nécessite la création d'un système de désenfumage qui doit faire l'objet d'une déclaration préalable et d'une demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable et la demande d'autorisation de modifier un Etablissement Recevant du Public pour la création d'un système de désenfumage de la Halle.
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces travaux sont inscrits au budget 2020.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

